



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
**BRIANÇONNAIS**

www.ccbrianconnais.fr

AR PREFECTURE

005-240500439-20170627-2017\_60-DE  
Regu le 06/07/2017

**DELIBERATION**  
**N°2017- 60 du 27 juin 2017**

**OBJET – Poursuite des mesures exceptionnelles pour l'exonération de la redevance spéciale et de la facturation déchetterie, sur la Haute Romanche, suite à la fermeture du tunnel du Chambon**

*Rapporteur : M. Pierre LEROY*

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 37

Présents : 28 de la délibération n°2017-41 à 2017-56  
29 de la délibération n°2017-57 à 2017-64  
28 de la délibération n°2017-65 à 2017-67  
Pouvoirs : 6 de la délibération n°2017-41 à 2017-56  
5 de la délibération n°2017-57 à 2017-67

**Secrétaire de séance** : M. Olivier FONS.

**Étaient présents** : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2017-64), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-57), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Avaient donné pouvoir** : M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI  
M. Jean-Marius BARNEOUD à Mme Catherine VALDENNAIRE  
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET (de la délibération n°2017-41 à 2017-56)  
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER  
Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM

**Étaient absents** : M. Guy HERMITTE  
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC  
M. François BOULANGER

**Exposés des motifs** :

La route RD 1901 est fermée à la circulation depuis avril 2015, à la hauteur du tunnel du Chambon suite à des risques d'effondrement. La coupure de cet axe routier départemental a engendré une baisse significative de l'activité économique et touristique de la vallée de la Haute Romanche. A la demande de la CCI, il avait été décidé en 2015, d'exonérer les professionnels de redevance spéciale et de facturation pour les dépôts en déchetteries. Cette mesure exceptionnelle avait été reconduite en 2016.

Il est proposé, au Conseil Communautaire, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, de reconduire cette exonération pour les professionnels de ces 2 communes, compte tenu de la situation économique encore fragile.

**Ceci exposé :**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-14 et 2333-78, stipulant que les communes ou établissements publics de coopération intercommunale peuvent créer une redevance spéciale pour l'élimination des déchets résultant d'activités professionnels ou administratives et assimilables aux déchets ménagers qu'ils collectent et traitent sans sujétions particulières.

**Vu** la délibération n°2016-67 du 05 juillet 2016 fixant les modalités administratives, financières et techniques de mise en place de la redevance spéciale sur le territoire de la CCB et la délibération du 21/12/2016 modifiant ces modalités,

**Vu** la décision du bureau n°B36 / 2013 du lundi 4 novembre 2013 approuvant le règlement intérieur des déchetteries avec l'article n° 5 relatif à la facturation des professionnels,

**Vu** les conséquences économiques et touristiques, de la fermeture du tunnel du Chambon de la RD 1901, depuis le 10 avril 2015, sur les professionnels des communes de La Grave et de Villard d'Arène,

**Considérant** la fragilité économique du territoire de la Haute-Romanche qui perdure malgré l'ouverture partielle de la route de secours depuis novembre 2015,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Technique Environnement et Développement Durable » du 9 mai 2017,

**Vu** l'avis favorable en Bureau des Vice-Présidents en date du 15 mai 2017,

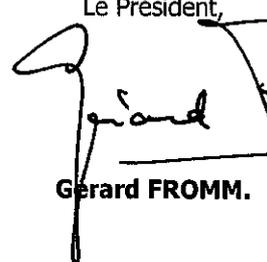
**Vu** l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » du 9 juin 2017,

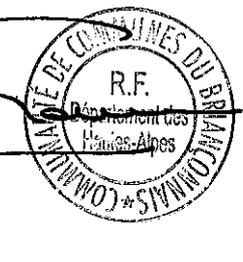
**Le conseil communautaire à l'unanimité**

- Décide d'exonérer les professionnels de La Grave, de Villard d'Arène et du Col du Lautaret :
  - De facturation de la redevance spéciale pour l'exercice 2017,
  - De facturation des dépôts en déchetteries pour l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

  
Gerard FROMM.



Date affichage : **06 JUIL. 2017**